

Arbu info



MAGAZINE D'INFORMATION **ARBUSIGNY** H A U T E - S A V O I E



Oct. 2025 • #46

Photos : M.T. / M.M.

QR CODE à scanner
avec votre smartphone
pour avoir GRATUITEMENT
l'application de la commune



Sommaire



Mairie :

Page 3 : Édito du Maire

Pages 4-5 : Compte administratif et budget

Pages 6 -7-8 : Compte rendu du Conseil municipal

Pages 9 : Lettre aux habitants

Page 10 : Remerciement département

- ✦ Départ en retraite Geneviève

Page 11 : Avis à nos jeunes Aînés

- ✦ Ouverture du foyer des jeunes
- ✦ Ouverture de la bibliothèque
- ✦ Village ambassadeur « don d'organes »
- ✦ Emploi saisonnier

Evènements passés dans la commune :

Page 12 : 08 mai : Commémoration

- ✦ 17 mai : Inauguration de la MAM
- ✦ 22 mai : Fleurissement de la commune

Page 13 : 24 mai : Fête des Mères

- ✦ 23 juin : Remise des dictionnaires
- ✦ 14 juillet : Fête nationale

Page 14 : 01 septembre : Rentrée scolaire

- ✦ Marché hebdomadaire

Page 15 :

- ✦ 13 septembre : Inauguration du groupe scolaire

Associations de la commune :

Pages 16-17 : Evolution « les 20 ans »

Page 17 : Moto club

Page 18 : lou p'tiou golus

Page 19 : Foyer rural

Pages 20-21 : Arbu color « les 10 ans »

Page 22 : Arbu'Nature

Divers :

Pages 23-24 : Arve & Salève

- ✦ Déchèterie

Page 25 : Sidéfage

- ✦ Syr'Usses

Pages 26 : La Maison du Salève

Page 27 : Elections municipales 2026

- ✦ Don du sang
- ✦ Recensement des jeunes

Page 28 : France service

- ✦ Secours catholique
- ✦ Déclarez vos ruches

Page 29 : Salon des vins

- ✦ Anaïs L'HEUDE - Conseillère immobilière
- ✦ La Ferme du Biodup

Page 30 : Garde-chasse et chasse

- ✦ Rappel urbanisme

Page 31 : Informations frelons

Page 32 : La page hivernale

Page 33 : Nos associations et artisans

Page 34 : Page détente

Page 35 : Infos pratiques

Page 36 : Broyage déchets verts

- ✦ Application cityall
- ✦ Réponses aux jeux



A vos agendas !

DATES A RETENIR

5 novembre : Don du sang

8 novembre : soirée des jeunes agriculteurs

15/16 novembre : salon des vins

23 novembre : remise chèque octobre rose

29 novembre : Soirée du foot d'Evires

6 décembre : marché de Noël - APE

13 décembre : tournoi de judo

2 janvier : don du sang

11 janvier : vœux du Maire

21 février : soirée du foot de Pers-Jussy

15 mars : élections municipales

21 mars : concert – Arbu color

22 mars : élections municipales

29 mars : vide grenier - APE

3 juin : don du sang

30 juin : ciné plein air



29 octobre

12 & 26 novembre

10 décembre

7 & 21 janvier 2026

4 & 18 février 2026

4 & 18 mars 2026

1 & 15 & 29 avril 2026

13 & 27 mai 2026

10 & 24 juin 2026

Edito du Maire



EDITO

Mesdames, Messieurs,

Depuis le 1er septembre, nous sommes en période pré-électorale. Vous prendrez connaissance des informations générales de la commune, et notamment l'inauguration du groupe scolaire qui a eu lieu le 13 septembre 2025.

Ce bâtiment regroupe l'école maternelle, élémentaire et la bibliothèque municipale.

Ce projet était indispensable pour notre commune : scolariser un nombre d'enfants sans cesse en augmentation, 136 élèves à la rentrée de cette année, réunir toutes les classes dans un même bâtiment, plus de traversée de route et apporter un confort de travail à l'équipe enseignante et aux atsems.

La bibliothèque ouvrira ses portes à tous, petits et grands, pour nourrir la curiosité, la culture et le goût de la lecture. C'est un lieu de partage, d'échange et de découverte qui complète le parcours scolaire. Des horaires hors temps scolaire sont définis pour les adultes, les jeunes et les enfants.

Il a fallu faire preuve de patience, beaucoup de patience, de détermination et de solidarité pour surmonter les obstacles qui se sont dressés tout au long des années sur notre chemin.

Projet commencé en 2015

Des difficultés de conception, des défis techniques, des problèmes relationnels etc... autant d'épreuves qui ont découragé au fil des années les conseillers engagés.

Je porte à votre connaissance les dépenses de 2015 à août 2025 :

Études et concours d'architectes : 96 026 € TTC

Honoraires groupement d'architecte GBAU : 723 573 € TTC

Honoraires AMO : 212 733 € TTC

Bureau de contrôle (Véritas) : 40 392 € TTC

Travaux artisans (18 lots) : 4 359 850 € TTC

Pour un total de 5 432 574 € TTC en investissement

Coût de fonctionnement : 87 918 € TTC concernant l'assurance dommage ouvrage et les honoraires d'avocats

MONTANT GLOBAL DES DÉPENSES : 5 520 492 € TTC

Recettes de 2015 à 2025 :

Subvention DETR (État) : 200 000 €

Subvention Régionale : 194 000 €

Subventions départementales (4 tranches de 2017 à 2022) : 360 000 €

Subvention ADEME : 38 160 €

TOTAL : 792 160 €

Emprunt : 2 500 000 €

Compensation FCTVA de 2017 à 2027 : 895 900 €

TOTAL : 4 188 060 €

Auto-financement sur plusieurs budgets de 2015 à 2025 : 1 332 432 €

TOTAL DES RECETTES : 5 520 492 €

Je remercie sincèrement les Artisans qui ont fait preuve de patience. Un chantier qui s'étend dans le temps n'est pas facile à suivre. Merci à Monsieur GUYARD, architecte du groupement GBAU qui dès septembre 2023 a repris le dossier de Maître d'œuvre pour terminer ce chantier dont la durée a été de 10 ans (études et travaux). Ces derniers étaient programmés pour 18 mois.

Pour information, la salle des fêtes sera fermée dès la fin de l'école en juillet 2026 jusqu'à la fin août 2026 : désamiantage et réfection du toit.

Bonne lecture

Votre maire, Régine REMILLON

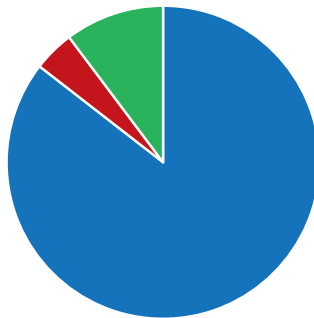
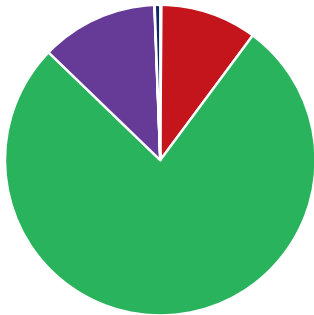
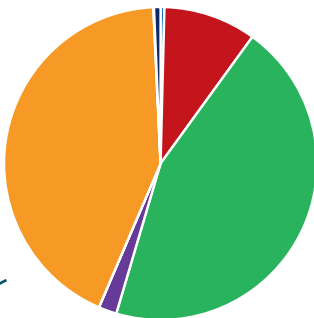
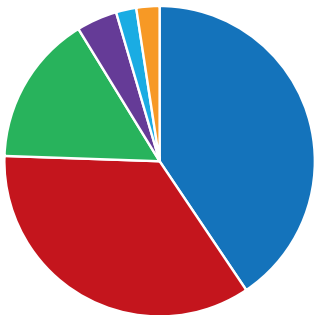
Compte administratif 2024

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	MONTANT €
Charges générales	347 393.44
Charges de personnel	299 419.84
Autres charges de gestion courante	134 354.62
Charges financières	36 297.48
Atténuations de produits	18 065.00
Opérations d'ordre entre section	20 647.72
Total	856 178.10

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	MONTANT €
Produits des services	4 815.71
Impôts et taxes	116 703.00
Dotations et participations	542 416.69
Autres produits gestion courante	22 820.93
Produits exceptionnels financiers	11.00
Fiscalité locale	520 814.44
Produit spécifique	825.57
Opérations d'ordre entre section	8 200.00
Total	1 216 607.34

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	MONTANT €
Immobilisations incorporelles	1 737.00
Immo. Corporelles – acquis matériel	144 553.47
Immo en cours /travaux bât./voirie	1 109 740.89
Emprunts et dettes assimilés	175 459.81
Subventions d'équipements versées	558.71
Opérations d'ordre entre section	8 200.00
Total	1 440 249.88

RECETTES D'INVESTISSEMENT	MONTANT €
Dotations Fonds divers Réserves	416 784.48
Opérations d'ordre entre sections	20 647.72
Subventions d'investissement	50 000.00
Total	487 432.20



Budget 2025 - Dettes et créances à long terme

Créances	Dette en capital au 01/01/2024	Annuités à payer	
		Intérêts	Capital
1 emprunt au Crédit Agricole Des Savoie Taux : 0,87%	2 098 007	17 853	122 753
Prêts SYANE 74 (Syndicat d'électricité des Energies et d'Equipements de la Haute-Savoie)	438 166	15 325	53 769
Total	2 536 173	33 178	176 522

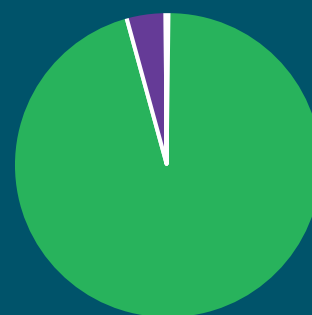
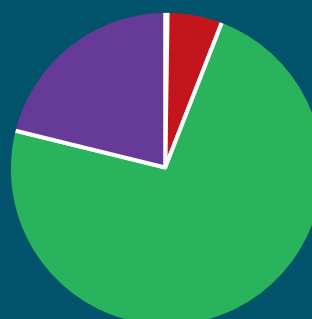
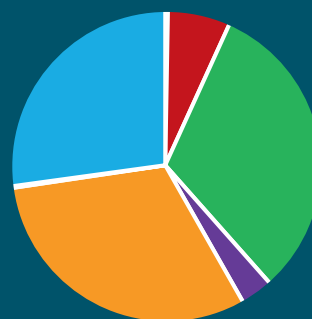
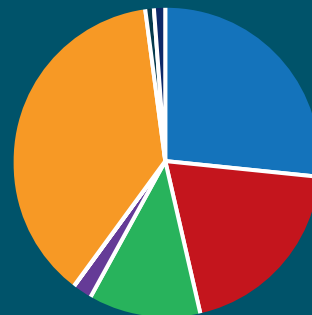
Budget primitif 2025

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	MONTANT €
Charges générales	450 200.00
Charges de personnel	334 300.00
Autres charges de gestion courante	196 200.00
Charges financières	34 178.00
Charges spécifiques	500.00
Virement à la section d'investissement	640 068.49
Opérations d'ordre entre section	15 358.55
Atténuations de produits	20 000.00
Total	1 690 805.04

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	MONTANT €
Produits des services	4 700.00
Impôts et taxes	110 245.00
Dotations et participations	535 311.00
Autres produits gestion courante	56 000.00
Fiscalité locale	522 116.00
Produits spécifiques	3 000.00
Résultat reporté	459 433.04
Total	1 690 805.04

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	MONTANT €
Subventions d'équipement versées	2 000.00
Immo. Corporelles acquis. matériel	47 440.00
Immo. En cours – travaux bât./voirie	608 092.25
Emprunt et dettes assimilées	176 522.00
Total	834 054.25

RECETTES D'INVESTISSEMENT	MONTANT €
Subventions d'investissement	30 518.00
Dotations – FCTVA/TLE	147 109.21
Virement section fonctionnement	640 068.49
Opération ordre entre sections	15 358.55
Dépôt et cautionnement reçus	1 000.00
Total	834 054.25





Procès Verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 13 DÉCEMBRE 2024

Présents : Mmes & Mrs. : Régine REMILLON – Marie BAUD
Maryse MICHALAK – Ludovic TROTTET – Sandrine DURANSON
Sylvia DUSONCHET – Mickaël TISSOT
Absents excusés : Mr. Jacky DURET (pouvoir à Mme Michalak)
Mr Frédérick AESCHLIMANN – Mr. Etienne MERLIER – Cynthia MIQUET-SAGE (pouvoir à Mme Remillon)
Absents : Mr. Esther VACHOUX – Mme Alexandra DUPANLOUP
Public : 0

1. Après avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 7 Novembre 2024, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Le conseil décide de créer à compter du 1er mai 2025 un emploi permanent de Secrétaire Général(e) de Mairie à temps complet en vue du départ à la retraite de la secrétaire actuelle courant du 3ème trimestre.

3. Le conseil accepte d'adhérer au service « Conseil et accompagnement dans les organisations de travail » du Centre de Gestion 74 notamment pour la mission d'assistance au recrutement d'un(e) secrétaire général(e) de mairie.

4. Le conseil accepte de conventionner avec le Département de Haute-Savoie afin de pouvoir déposer les archives communales dématérialisées (permis de construire, d'aménager ou de démolir) dans ce SAE (Système Archivage Electronique).

5. Le conseil accepte d'adhérer au Relais Petite Enfance (RPE) pluri-communal à dater du 01 Janvier 2025. Ce service est géré par le CCAS de la commune de Reignier-Esery mais il est cofinancé par les communes déjà adhérentes soit Arthaz, Nangy, Pers-Jussy, Reignier-Esery, Scientrier ainsi que par la caisse d'allocations familiales et la mutualité sociale agricole.

6. Le conseil accepte de louer le local communal (ex. école maternelle) à l'Association « MAM...à petits pas » à dater du 1er Février 2025 pour un loyer mensuel de 1 000€ et autorise Mme Le Maire à conclure et à signer avec le preneur le bail de location.

7. Le conseil prend note des factures suivantes : Honoraires d'avocats pour assistance à la maîtrise d'ouvrage/Groupe scolaire : 480 €ttc – Participation SIVU (piscine de la Roche) : 17 047 € pour l'année – Gerbe 11 novembre : 100 € (Atelier Fleuri Groisy) – Prestations d'Assistance Informatique pour Groupe Scolaire : 1 651€ttc – Maintenance défibrillateur : 148€ttc – Fleurissement pour Tous-saint : 345€ttc (Gros Horticole) – Réparations tracteur : 9 788 €ttc (Ets. Vidonne) – Bois pour fabriquer des casiers chaussures école : 990€ttc (Ets. Lalliard) – Prestations service (pose filets à neige) : 828€ttc (L. Trottet).

8. Le conseil accepte les devis suivants : Acquisition 5 lits pour classe maternelle : 2 471€ttc (Ets. Vachoux) – Calendriers 2025 et prochain Arbu Info : 2 734€ttc (Ste XL Print) – Nettoyage cuve à gasoil : 600€ttc (Ste Natech) – Confession de 2 enseignes « Salle des fêtes » : 948€ttc (Atelier d'Adrien) – Suppression massif et création trottoir : 3 278€ttc (Paysage du Salève) – divers travaux d'électricité par l'entreprise Brutelec : Thermostat connecté salle des associations : 1 326€ttc – Dépose candélabre : 859€ttc – Remplacement projecteurs extérieurs & pose horloge : 1 920€ttc – pour MAM pose 2 prises 20 Ampères et séparation compteur avec mairie : 7 026€ttc.

9. Info. : Broyage des sapins de Noël le Mercredi 15 Janvier 2025, dépose à partir du 6 janvier sur le parking du cimetière. Les 20 & 21 Juin 2025 34ème rallye automobile national des Bornes : autorisation de passage sur la commune.

Affiché en exécution du code général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 et Code des Communes Art. R121-9.

Maryse MICHALAK
Secrétaire de séance

Régine REMILLON
Maire



Procès Verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 28 FEVRIER 2025

Présents : Mmes & Mrs. : Régine REMILLON – Esther VACHOUX
Marie BAUD – Maryse MICHALAK – Ludovic TROTTET – Sandrine DURANSON – Sylvia DUSONCHET – Etienne MERLIER
Absente excusée : Mme Cinthya MIQUET-SAGE
Absents : Mr. Jacky DURET – Frédérick AESCHLIMANN
Mme Alexandra DUPANLOUP
Public : 0

1. Après en avoir délibéré le Conseil municipal vote :
Pour : 07 – Contre : 01 – Abstention : 01

L'approbation d'un protocole d'accord transactionnel entre la société Sogec et la commune d'Arbusigny qui a pour objet de définir les conditions selon lesquelles la commune procède à titre transactionnel, forfaitaire et définitif, au règlement d'un montant total de 50 000€ HT (exonéré de TVA), en paiement des diverses réclamations formulées par l'entreprise SOGEC et en indemnité des préjudices subies par cette dernière, dans le cadre du marché relatif aux travaux pour la construction du groupe scolaire – Lot n° 17 – Electricité.

2. Après avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 13 Décembre 2024, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

3. Vu le document d'arpentage, établi en date du 17/01/2025, aux frais de Mr. & Mme Condevaux et suite aux différents échanges, le conseil municipal, à l'unanimité, prononce le déclassement partiel du chemin « dit de Chez Vachoux » du domaine public au domaine privé de la commune pour une superficie de 63m² car cette opération ne porte pas atteinte aux fonctions de circulation assurées par cette voie et prononce la vente pour un prix forfaitaire global de 3 000 €.

4. Dans l'attente de l'approbation du budget primitif 2025, Le conseil vote en dépenses d'investissement les crédits suivants :

CHAPITRE	INTITULE	MONTANT
21	Immobilisations corporelles(matériel)	10 000.00€
23	Immobilisations en cours(travaux)	20 000.00€.

5. Le conseil accepte les devis suivants : MAM/5 Fenêtres PVC : 7 462€ttc (EPM) – Appartement/2 Fenêtres PVC : 3 328€ttc (EPM) – Nouveau logiciel pour l'Association Cantine/PériScolaire : 1 736€ttc (JCD développement) montant attribué à l'association avec la subvention annuelle – Matériel de récréation : 3 147€ttc (Saperlipopette) – Contrat de maintenance pour 3 ans : 2 portes automatiques Groupe scolaire : 4 026€ttc (Softica). Achat Bois pour fabrication tableau affichage/estrade : 1 327€ttc (Ets Lalliard).

Le conseil prend bonne note des factures suivantes : Entretien véhicule : 691,24€ (Garage Fimaloz) – Débouchage buse eaux pluviales « Vernay-dessous » : 312.76€ (Thermoz) – Cotisation SDIS : 32 161€ – Contrat panneau lumineux : 504€ – Animaux Secours : 1 161€ soit (1€ par habitant).

..../....

Service Urbanisme pour 2024 : 12 616.39€ (CCASalève) – Prestations Etudes Eaux Pluviales : 906.31€ (Ste Nicot) – SACEM 2025 (3 événements) : 205.21€ – Participation avec IDEIS travaux maçonnerie HLM/MAM : 2 572€ – Benne déchets verts/cimetière Toussaint 2024 : 802.16€ttc (Ste Excoffier) – sel déneigement : 2 728.37€ (CERD Andilly) – Sapins de Noël : 295€ (Dusonchet Guy) – Contrat maintenance ventilation Groupe scolaire : 1 495€ttc Aquataire – Contrat maintenance Cloches Eglise : 252€ttc (Paccard) – Police pluri-communale pour l'année 2024 : 3 890.55€ (Commune de Reignier).

Le conseil donne un avis favorable concernant :

- Le projet de poulailler collectif près du groupe scolaire
- le projet d'installation d'arceaux pour le stationnement des vélos près du chalet des Bornes
- le projet de signature d'un contrat avec le Syr'usses concernant l'ORE (Obligations Réelles Environnementales) du Marais du Chênet.

Affiché en exécution du code général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 et Code des Communes Art. R121-9.

Mickaël TISSOT
Secrétaire de séance

Régine REMILLON
Maire



Procès Verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 10 AVRIL 2025

Présents : Mmes & Mrs. : Régine REMILLON – Esther VACHOUX
Marie BAUD – Maryse MICHALAK – Ludovic TROTTET – Sandrine DURANSON – Sylvia DUSONCHET – Mickaël TISSOT – Etienne MERLIER – Cinthya MIQUET arrivée à 21h30 n'a pas pris part aux points 1-2-3&4/ pouvoir à Mme Remillon pour les points 1-3&4)
Absent excusé : Mr. Jacky DURET (pouvoir à Mme Michalak).
Absents : Mr Frédéric AESCHLIMANN – Mme Alexandra DUPANLOUP
Public : 0

1. Après avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 28 Février 2025, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Le conseil municipal prend acte que suite à la récupération du Compte Financier Unique (CFU) définitif 2024 visé par Mme l'Inspectrice Divisionnaire des finances publiques, celui-ci peut être voté par la collectivité ainsi il est adopté comme suit :

Réalisations de l'exercice 2024 :

• Dépenses de fonctionnement	=	856 178.10 €
• Recettes de fonctionnement	=	1 216 607.34 €
• Dépenses d'investissement	=	1 440 249.88 €
• Recettes d'investissement	=	487 432.20 €

(Restes à réaliser à reporter en 2025 :

dépenses d'investissement = 341 405.16 € &
recettes d'investissement = 179 608.99 €).

3. Suite à l'approbation du CFU de l'exercice 2024, le conseil municipal accepte d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation en investissement (recette)	=	289 724.04 €
Report en fonctionnement (recette)	=	459 433.04 €
Solde d'exécution d'investissement (dépense)	=	127 927.87 €

4. Le conseil vote les taux d'imposition des Taxes Locales pour 2025 comme suit :

- TFPB : 27,47 %
- TFPNB : 69,69 %
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires : 11,17 %

Soit un «produit attendu des taxes» de 468 376 € + des ressources fiscales indépendantes des taux votés d'un montant de 54 900 €. (N.B. : Pas d'augmentation des taux d'imposition de la part de la commune).

5. Le conseil vote le budget primitif 2025 qui s'équilibre en dépenses et recettes, arrêté comme suit :

- Section de fonctionnement = 1 690 805.04 €
- Section d'investissement = 1 303 387.28 €

Et vote un taux de 4% au titre de la fongibilité des crédits de paiement des dépenses réelles des sections de fonctionnement et d'investissement (plan comptable M57).

.../.....

6. Vu la délibération 2018/01 du 5 février 2018 instituant le RIFSEPP (Régime Indemnitaire), Vu la délibération 2024/22 du 13 décembre 2024 créant un emploi permanent à temps complet pouvant être pourvu notamment par un fonctionnaire de catégorie A relevant du grade d'Attaché, Mme Le Maire propose d'adopter le cadre d'emploi des Attachés afin de compléter la délibération n° 2018/01 pour que l'agent recruté à partir du 1er juin 2025 en tant que Secrétaire Générale de Mairie puisse bénéficier du Régime Indemnitaire.

7. Mme Le Maire expose que dans le cadre de ses missions et notamment de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention contre les inondations), le Syndicat de Rivières des Usses entretien et restaure depuis 2020 la zone humide du Marais du Chenet d'Arbusigny. Le conseil, après avoir pris connaissance du Contrat d'ORE (d'Obligations Réelles Environnementales), approuve les termes de ce contrat établi pour les parcelles communales de la zone humide dudit marais et autorise Mme Le Maire à le signer auprès de l'étude notariale à Reignier avec Le SYR'USSES.

8. L'appartement communal situé dans le bâtiment «29 Route du Col du Parc » est vacant, sur proposition de Mme Le Maire, le conseil fixe le loyer mensuel à 450€ à dater du 1er mai 2025 et autorise Mme Le Maire à conclure et à signer avec le preneur le bail de location.

9. Sur proposition de Mme Le Maire et après pris connaissance des courriers sollicitant la levée des pénalités appliquées lors des demandes d'acomptes, le conseil décide l'exonération partielle des pénalités de retard encourues par les entreprises FAVRAT (lot n° 3), ALPAL (lot n°5) & GENEVRIER (lot n°6).

10. Suite à la demande de Mrs. Brand concernant un éventuel déclassement et cession d'une partie du chemin rural limitrophe avec leur propriété au Vernay-Dessous, le conseil, après discussion, à la majorité des élus présents ne souhaite pas un déclassement partiel dudit chemin et sa cession.

11. Le conseil accepte les devis suivants : Ordinateur portable : 936 €ttc et vidéo projecteur : 732 €ttc (Ste Assistance Informatique) – Feux d'artifices 14 Juillet : 4 050 €ttc (Ste Pyragric) – lors de l'intervention de maintenance sur les cloches, il a été constaté une usure prononcée de la cloche de 1816 au niveau des points de frappe du battant donc risque de fêlure, par mesure conservatoire, il est préconisé d'effectuer un quart de tour de cette cloche, coût du travail : 5 980.80 €ttc (Fonderie Paccard). Contrat d'entretien/tonte cimetière saison 2025 : 3 360€ht (Les Charmes du Paysage).

Le conseil prend bonne note des factures suivantes : Prestation de services/retrait filets à neige : 720 €ttc (L.Trottet) – Réfection enrobé Chemin Chez Janton : 3 210 €ttc (Maulet TP) – Adhésion annuelle logiciels : 2560 € (Association des Maires) – Formation Premiers Secours (employés communaux & Association Cantine/ Péri-Scolaire) : 650€ttc (Union départementale des sapeurs-pompiers) – Assistance au recrutement : 2 610€ttc (Centre de Gestion de la fonction publique territoriale) – Frais d'avocat suite recours gracieux Urbanisme : 2 350€ht (Cabinet Lexpartner).

Affiché en exécution du code général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 et Code des Communes Art. R121-9.

Esther VACHOUX
Secrétaire de séance

Régine REMILLON
Maire





Procès Verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 05 JUIN 2025

Présents : Mme Régine REMILLON – Mr. Esther VACHOUX

Mme Marie BAUD – Mme Maryse MICHALAK – Mr. TROTTET Ludovic
– Mme Sandrine DURANSON – Mme Sylvia DUSONCHET – Mr. Etienne MERLIER – – Mr. Mickaël TISSOT arrivé à 20h30 n'a pas pris part aux points de 1 à 6

Absents excusés : Mr Frédérick AESCHLIMANN. Mme Cinthya MIQUET-SAGE (pouvoir donné à Mme REMILLON)

Absents : Mr Jacky DURET – Mme Alexandra DUPANLOUP

Public : 0

1. Après avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 Avril 2025, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Mme le Maire présente aux membres du Conseil la nouvelle Secrétaire Générale de Mairie qui a pris ses fonctions le 01/06/2025.

3. La création de deux postes : « Emploi Saisonnier » au service technique du 7 Juillet 2025 au 31 Aout 2025 (5 jeunes seront accueillis pour ce job d'été).

4. L'attribution des subventions aux Associations
Exercice 2025 :

- Association des Parents d'Elèves d'Arbusigny	3000 €
- USEP de l'Ecole d'Arbusigny	200 €
- Foyer Rural de Loisirs pour Tous d'Arbusigny	1000 €
- Association Lou Ptiou Golus (cantine d'Arbusigny)	9000 €
- A.D.M.R. Les Tourelles Reignier	300 €
- Asso. des Parents d'Elèves du Collège de Reignier(AIPE)	200 €
- Association des Donneurs de Sang	200 €
- Croix-Rouge comité La Roche/Reignier	100 €
- Anciens A.F.N. canton de Reignier	100 €
- Association « Le Souvenir Français »	200 €
- Ecole de Musique de Pers-Jussy	300 €
- Association Handi Festif Reignier	100 €
- Les Restaurants du Cœur de Haute-Savoie	100 €
- La Prévention Routière(comité74)	200 €
- Les Amis des Sentiers	500 €
- Chambre des métiers et de l'artisanat	300 €
- M.F.R. Vulbens	100 €
- Assoc. Espaces Femmes La RocheS/F.	200 €
- GIS-France Groupe d'Inter. Eteaux	200 €

TOTAL : 16 300 €

7. Le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS), concernant le groupe scolaire a été présenté par Mme MICHALAK Adjointe

8. Madame le Maire expose la sollicitation du Préfet de la Haute Savoie enjoignant les communes membres de la communauté de communes Arve et Salève à se prononcer sur la composition du Conseil Communautaire de 2026 en augmentant le nombre total de Conseillers, ainsi Nangy et Arthaz auront un conseiller supplémentaire portant à 3 le nombre de représentants pour ces 2 communes. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la proposition.

9. Le Conseil prend note des factures suivantes : Ampoules pour l'Eglise 177,89 €ttc (Brutellec) ; arbre érable du Japon 564,00 €ttc (les Charmes du Paysage) ; travaux de soudure 477,60 € (Mgm fermeture automatisme) ; 4 supports vélos 493,20€ (Creacom) ; 90 chaises 3 273,48€ (Creacom) ; serrure igloo+ chalet des Bornes suite effraction 272,14 € (Somann) ; 3 journées d'élagage 5 760€ttc (Vachoux) ; panneau point de rassemblement 207,66€ (Vachoux) ; Estrade école + tableau affichage 1563€ (Lalliard bois) ; renouvellement Mailinblack 414€ et Kwartz 390€ (assistance informatique) ; dpo externalisé 1020€ (Covatem) ; formation électrique agent technique 189€ ; 3 dossiers (avis sur dossier urbanisme eaux pluviales) 339,87€ (Nicot) ; 520 kg documents détruits 95,81€(Sivalor).

10. Le Conseil accepte les devis suivants : « vers la Magne » 2 277,60ttc (Maulet) ; cheveux pour Signakid 338,40€ ttc (Elancite) ; 9 000,00 €ht mission d'étude suite installation géothermie pour subvention ADEME (Cena ingenierie) ; 7 lits pour l'école maternelle 3 444,78€ttc (Vachoux) ; 17 815€ht (Spie Batignolles) ; coffret « SG 113 » 365,88€ttc (Parchet) ; Porte chalet des Bornes 1 155,60€ (Guillot Muret) ; cinéma plein air 1 053,70€ (Ciné bus).

Affiché en exécution du code général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 et Code des Communes Art. R121-9.

Sandrine DURANSON
Secrétaire de séance

Régine REMILLON
Maire

5. Mme le Maire expose à l'Assemblée qu'un nouveau dispositif est mis en place par la Région Auvergne Rhône Alpes, destiné à soutenir la vie associative dans les petites communes. Il concerne la mise à disposition à titre gracieux d'un barnum.

Le Conseil Municipal accepte et autorise Mme le Maire à faire le nécessaire auprès de la Région. Il est à préciser que la commune devra aller récupérer le matériel auprès d'une antenne régionale sur le territoire.

6. Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité vote la décision modificative n°1

Au cœur du plateau des Bornes

COMMUNE
d'ARBUSIGNY
HAUTE-SAVOIE
74930



Habitantes et habitants d'ARBUSIGNY,

Il est de mon devoir de revenir sur la polémique qui secoue la commune. Cette dernière est relative au projet immobilier de 20 logements au Souget, polémique notamment relayée par le journal « Le Messager » du 3 juillet 2025.

En premier lieu, au niveau juridique, je tiens à préciser que la délivrance d'un permis de construire ou de toute autre autorisation d'urbanisme ne dépend nullement d'un avis discrétionnaire du maire ; celui-ci ayant pour seul pouvoir de vérifier si le projet est strictement conforme aux règles de notre Plan Local d'Urbanisme, ce qui est le cas dans ce dossier.

A ce propos, permettez-moi de rappeler, en vertu des textes en vigueur, que toute commune a le devoir de diversifier son habitat, non seulement par une densification des constructions mais en offrant la possibilité de réaliser plusieurs types d'habitats dont des logements sociaux. Ce sont les services de l'état, et notamment les représentants de la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Savoie qui ont, à juste titre, insisté pour qu'Arbusigny participe à cette diversification. Compte tenu de la configuration géographique de la commune, de la dispersion de nos hameaux, seuls les secteurs du centre et du Souget ont été retenus pour participer à la diversification de l'habitat.

Permettez-moi de rappeler également que ces orientations étaient clairement exprimées dans notre document d'urbanisme, plus spécifiquement dans notre Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et dans notre règlement graphique où le secteur du Souget est classé en zone constructible. Par ailleurs, lors de l'enquête publique qui a précédé l'approbation du Plan Local d'Urbanisme par le Conseil Municipal, aucune manifestation d'opposition ou de rejet n'ont été enregistrée à ce sujet.

Ceci étant précisé, je vais revenir sur les trois éléments principaux développés par tous ceux qui contestent le projet immobilier.

1. **Concernant le peu de places de stationnement**, le règlement d'urbanisme exige 2 places minimum par logement (soit 14 logements x 2 = 28 places) et 1 place par logement aidé (soit 6 logements x 1 = 6 places), soit en effet un total de 34 places. Le nombre de places globales est donc conforme. Je conçois aisément que l'existence d'une seule place de stationnement pour les logements aidés est insuffisante mais je ne fais qu'appliquer la loi qui limite à 1 seule place ce type de logement. Ce n'est donc pas à Madame le Maire d'Arbusigny qu'il convient de vous en prendre mais à vos Députés et Sénateurs qui votent les lois.
2. **Concernant l'existence de salamandres et sur le fait que l'assiette de l'opération du projet serait dotée d'un couloir écologique**, je ne peux que m'élever contre ces arguments totalement mensongers, destinés sans doute à « mettre de l'huile sur le feu ». En premier lieu, l'opération projetée n'est traversée d'aucun couloir écologique et j'invite tous ceux qui en doute de réexaminer attentivement notre règlement graphique, soit en mairie, soit sur notre site internet. Enfin, les salamandres ont été répertoriées très en contre-bas du secteur concerné et ne sont nullement en danger. Et puis, croyez-vous sincèrement, études environnementales à l'appui, que nous aurions pu prévoir, sous contrôle des services de l'Etat, une opération de 20 logements au détriment de l'environnement, des couloirs écologiques et de la protection indispensable de la faune ou de la flore ?
3. **Concernant la sécurité routière**, sans être une spécialiste de la question, je suis à même de mesurer l'éventualité d'une certaine dangerosité, sachant que le département a néanmoins donné un avis favorable à l'opération projetée. Aussi, en ma qualité de maire responsable de la sécurité sur ma commune, je vais sérieusement étudier la possibilité d'installer, dans ce secteur, des feux tricolores imposant une régulation de la circulation et donc garantissant une totale sécurité des lieux.

Mme Régine REMILLON, Maire



MAIRIE D'ARBUSIGNY - 83 Impasse de l'Eglise - 74930 ARBUSIGNY
Téléphone : 04 50 94 50 01 - Télécopie : 04 50 94 59 80 - www.arbusigny.fr - mairie@arbusigny.fr



Remerciement département _____



Depuis de très nombreuses années, le département de la Haute-Savoie s'engage en tant que partenaire privilégié des collectivités locales.

Grâce au Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS), la commune a bénéficié de généreuses subventions. Ces fonds ont contribué aux travaux ou acquisitions suivants :

CDAS de 2017 + 2018 + 2020 + 2022 :

Construction du groupe scolaire : 360 000 euros

CDAS de 2023 :

Aménagement de l'aire de jeux : 4 057 euros

Travaux d'aménagement de voirie : 38 325 euros

Maison d'Assistants Maternelles (MAM – 1ère phase) : 3 749 euros

CDAS de 2024 :

MAM (2ème phase) : 11 013 euros

Aménagements de voirie : 8 048 euros

Acquisition d'un véhicule et d'un gerbeur : 6 457 euros

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude envers le département pour son soutien indéfectible.

Départ en retraite de Geneviève _____

Après plus de 34 années passées à la mairie, l'heure de la retraite approche ...

Née de parents Arbusigniens, Geneviève a passé toute son enfance dans notre commune, au lieu-dit « Le Sauthy ». Elle a ensuite quitté Arbusigny pour construire sa propre famille, sans pour autant l'oublier puisque le 2 juin 1991, elle a débuté ses fonctions au sein de la mairie, pour succéder à Madame Yvette MARMOUX, décédée brutalement. De ce fait, ces débuts n'ont pas été simples. En auto-formation, elle a su surmonter les difficultés dues à l'exécution de tâches professionnelles jusqu'à l'heure méconnue.

Connaissant une grande partie des habitants, Geneviève a mis toute son énergie et son dévouement à leur service. Elle a connu une grande croissance de la population qu'elle a répercuté sur son travail. Elle s'est adaptée à différents changements, notamment le renouvellement des maires (Mr Frédéric GERMAIN, Mr Laurent DELIEUTRAZ et Mme Régine REMILLON) et des conseillers municipaux depuis ses 34 dernières années. Elle leur a apporté son soutien constant et un certain savoir.

Son savoir vivre et son aide envers ses différents collègues, aussi bien au service administratif que technique, ont été précieux. Son exactitude à toute épreuve et son professionnalisme ont toujours été un atout pour les citoyens d'ARBUSIGNY.

Nous la remercions pour son dévouement avec quelques mois d'avance puisque sa retraite débutera le 1er janvier 2026.

Nous profiterons de la cérémonie des vœux du maire, qui se déroulera le dimanche 11 janvier 2026 à 11 heures pour lui souhaiter une belle, heureuse et longue retraite.

En juin dernier, c'est avec plaisir que nous avons accueilli Nathalie qui nous a rejoint pour succéder à Geneviève.

Nous la félicitons et lui souhaitons la bienvenue.



Avis à nos jeunes Aînés _____

Si vous n'êtes pas inscrits sur la liste électorale de la commune
et que vous avez 65 ans,
nous vous invitons à vous faire connaître en mairie.
Ceci afin que nous puissions vous convier lors des manifestations dédiées aux aînés.

Ouverture du foyer des jeunes _____

Le Conseil Municipal des Jeunes a créé, depuis le mois de mars dernier, un foyer des jeunes. La municipalité a mis à disposition une salle, « classe de maitresse Sandrine, dans l'ancienne école ». Les jeunes se sont réunis un mercredi tous les 15 jours de 15 heures à 17 heures, en proposant des jeux de société, des activités manuels.

Nous tenons à remercier la maman de Lino BOUCHER ainsi que la maman de Loris et Salomé VACHOUX pour leurs présences et leurs aides pour le maintien de ce foyer.

Après une pause estivale, le foyer a rouvert ses portes le 24 septembre.

N'hésitez pas à vous inscrire.



S.D

Ouverture de la bibliothèque _____

Ouverture de la bibliothèque le 14 octobre 2025

Bâtiment du groupe scolaire

Les mardis de 16 heures à 18 heures

Les vendredis de 16 heures à 18 heures



Village ambassadeur «Don d'organes» _____

Le 26 octobre 2024,
notre commune est devenue ambassadrice du don d'organes.
Un arbre a été planté, symboliquement, au printemps



Emploi saisonnier _____

Cette année, c'est AXEL qui a commencé la saison le 7 juillet. Rejoint par LOU le 15 juillet, leurs contrats se sont terminés le 31 du même mois pour laisser la place à de nouveaux contrats saisonniers. GABIN a ensuite pris la relève du 4 au 10 août et du 25 au 31 août suivi de LINA du 11 au 22 août.

Merci à ces 4 jeunes d'avoir contribué aux travaux de la commune.



Photos : R.T.

8 mai : Commémoration _____

8 mai 1945 – 8 mai 2025 : 80ème anniversaire de la victoire de 1945 marquant la fin de la seconde guerre mondiale en Europe.
La Municipalité remercie toute les personnes présentes.

(Photos : S.D./ P.V.)



17 mai : Inauguration de la Maison d'Assistants Maternelles _____

La MAM « A petits pas... » a ouvert ses portes le 17 février 2025.
Cette MAM est un lieu pouvant accueillir jusqu'à 16 enfants de 2 mois à 3 ans, entourés par 4 assistantes maternelles diplômées de la petite enfance.
Cette nouvelle structure vient renforcer les modalités d'accueil de la petite enfance sur notre commune en proposant des solutions différentes et adaptées aux parents.
En effet, la MAM est l'alternative entre l'assistance maternelle à domicile et l'établissement d'accueil de jeunes enfants de type crèche.

Coût total des travaux : 97 108.21 €

Subvention départementale : 14 762 €

Subvention régionale : 5 000 €

Subvention CAF : 4 974 €



R.R(photos : NP)

22 mai : Fleurissement de la commune _____

Comme chaque année, toujours sous un temps très mitigé, le 22 mai, nous avons eu le plaisir d'accueillir les élèves de la M.F.R de Bonne sur Menoge pour effectuer la mise en place du fleurissement du village. Cette après-midi plantation leur permet de mettre en pratique leurs acquis de C.A.P.

Nous les remercions pour le travail effectué ainsi que Mr Buchot pour son engagement avec eux.



SD

24 mai : Fête des Mères _____

3 mamans de l'année (sur 16 invitées) ont répondu présentes à l'invitation.

Elles ont reçu une fleur de la municipalité.

Toutes les autres mamans ont reçu une rose.



Une quarantaine de personnes ont partagé le verre de l'amitié. Les enfants, accompagnés de leur institutrice, ont récité leurs poèmes.

Photos : M.M.

23 juin: remise des dictionnaires _____

Le 4 juillet dernier était, pour 14 élèves, le dernier jour de présence à l'école d'ARBUSIGNY puisque dès septembre, ils ont intégré le collège.

Madame le Maire : « Je suis très heureuse de vous accueillir aujourd'hui, accompagnée de Maryse, adjointe aux scolaires pour cette cérémonie symbolique et amicale qui vous met à l'honneur.

Cette année, vous avez été accueillis dans le nouveau groupe scolaire, tout neuf et plus fonctionnel que les anciens locaux. Je pense que vous avez pris beaucoup de plaisir à y travailler.

A la rentrée prochaine, vous allez vivre une étape importante : l'entrée au collège. Cette année, vous étiez en CM2 donc les grands ; avec le passage en 6ème, vous serez les plus jeunes. Il faudra apprendre à se prendre en charge, à gérer son emploi du temps, s'adapter aux différents professeurs, découvrir de nouvelles disciplines et se faire de nouveaux amis.

Que de changements !



Afin de garder un souvenir positif de votre école de campagne, la municipalité et moi-même vous offrons un dictionnaire et une clé USB qui vous accompagnera tout au long de votre scolarité au collège.

Nous vous souhaitons une grande réussite dans vos études. »

Photo : F.GF

14 juillet : Fête nationale _____

Merci à tous les conseillers municipaux et aux membres du CCAS pour leurs participations afin que cette fête du 14 juillet se passe au mieux. Merci à Gaston et son équipe pour les savoureux jambons, aux musiciens et à l'artificier.



MM

1^{er} septembre : Rentrée scolaire

Cette année, ce sont 136 élèves qui ont repris le chemin de l'école

- 46 élèves en maternelle
- 90 élèves en élémentaire



Marché hebdomadaire



La buvette du marché de cet été a eu du succès. Enfants et adultes étaient contents de se voir dans l'ambiance guinguette. Les différentes associations ont eu le débit de boissons accompagné de crêpes et pizzas par l'APE, de plats chauds par Quentin le fromager, de karaoké par les Maquisards ... tout cela dans la bonne humeur.

Photos : M.M.

13 septembre : Inauguration du groupe scolaire _____



Evolution « les 20 ans »



MOUNTAIN BY EVOLUTION « La Montagne par EVOLUTION »

EVOLUTION, 20 ans de passion pour la montagne et de transmission de connaissances.

Le 1er septembre 2025, l'association EVOLUTION a fêté ses 20 ans d'existence. Créée en 2005, cette association loi 1901, affiliée à la Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne, a su grandir tout en restant fidèle à son esprit d'origine qui sont le partage de la passion de la montagne, en toute sécurité, et pour tous les publics.

Basée à Arbusigny EVOLUTION rassemble aujourd'hui près de 80 membres. Depuis sa création, le tarif d'adhésion est resté symbolique : 10 euros par an !

Une aventure humaine et sportive !

En 20 ans, les chiffres parlent d'eux-mêmes :

- 82 trekkings organisés et accompagnés

- 280 formations montagne (alpinisme, via ferrata, cartographie orientation, DVA, nivologie, escalade, Leader...)

- 55 sorties jeunes

- 23 séjours

- Plus de 800 sorties montagne (randonnée, escalade, via ferrata, alpinisme, ski de randonnée, raquettes...)



Depuis 2020, l'association a également accompagné 28 personnes en coaching individuel et proposé 157 séances de consulting depuis 2024. Ces consultations permettent à chacun de s'équiper intelligemment sans dépenses inutiles. un atout précieux pour qui souhaite se lancer dans la découverte de la montagne.

Un rayonnement au-delà du local !

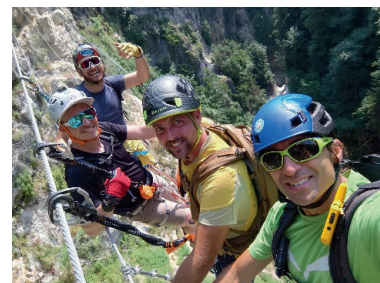
L'association s'est aussi fait connaître grâce à sa chaîne YouTube, qui compte aujourd'hui plus de 14 000 abonnés. Véritable vitrine

numérique, elle témoigne du dynamisme et du savoir-faire de ses membres.

Un engagement toujours fort !

Derrière EVOLUTION, il y a une équipe soudée et passionnée, animée par le désir de transmettre. « Notre but est de donner à chacun les clés pour découvrir la montagne en toute sécurité, dans un esprit de partage et de convivialité ».

« Transmets tes connaissances à vie. Reçoit des connaissances à vie ».



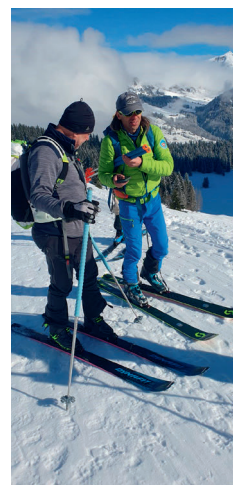
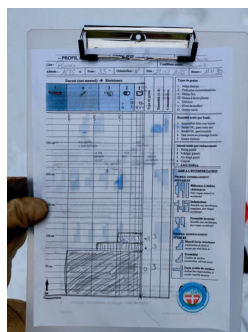
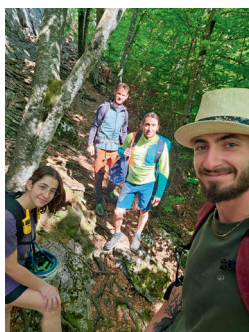
Simeone Russo, président de l'association.

Arvi'



Evolution « les 20 ans» _____

Pour tous renseignements, contacter M. Simeone Russo par mail à l'adresse suivante : evolution74930@gmail.com et notre canal YouTube pour nous découvrir : <https://www.youtube.com/EvolutionArbusigny/>



Moto club _____

MOTO CLUB D'ARBUSIGNY LA MURAZ

Le moto club, compte actuellement 35 membres dont 17 licenciés :

- 9 pilotes et 8 officiels.

Cette année parmi nos pilotes

- Valérie Barrachin a fini 4e du championnat de France Women's cup.
- Noah Desbiolles a terminé 3e à la course sur prairie à Vovray, mais s'est blessé le 25 juin : plusieurs fractures et saison terminée. Il sera de nouveau partant en 2026 très motivé.
- Fabrice Deturche est actuellement 6e du championnat de France side-car, (il reste une course) et a remporté la course de côte de Marlhes.
- Jimmy Erbes a fini 4e du championnat de France vitesse Moto Ancienne et a fait podium (3e) à Pau-Arnos
- Esteban Invernizzi a fini champion de Bourgogne 125CC en moins de 18 ans.

Le moto club a organisé le 24 janvier 2025 à la salle des fêtes, un repas dansant qui fut un succès grâce à l'implication de nombreux bénévoles ;

Le 31 janvier 2026 un nouveau repas dansant sera organisé à la salle des fêtes.
Pour tout renseignement sur le club, mc.arbusigny@gmail.com



Lou p'tiou golus

Cette année encore, l'Association de parents bénévoles Lou Ptiou Golus permet aux enfants scolarisés de l'école primaire d'Arbusigny de bénéficier d'un service de cantine et de garderie le matin et le soir.

Elle a pour mission de proposer aux enfants un service de restauration de qualité, ainsi qu'un accueil périscolaire adapté aux besoins des familles.

L'Association remercie les familles pour leur confiance et rappelle que son fonctionnement repose sur l'implication des bénévoles.

L'équipe de bénévoles, en lien avec la Mairie et l'équipe enseignante, veille au bon fonctionnement quotidien des services.

Lors de ces moments, les employées de l'Association proposent aux enfants des moments de partage et d'échanges autour de jeux (sportifs, de société, de construction, ...) ou de créations (dessins, bricolages, ...) que les enfants apprécient beaucoup. Les enfants sont libres de choisir leur activité en attendant l'heure d'aller en classe ou de retrouver les parents.

L'année scolaire écoulée a été marquée par la mise en place d'un nouveau logiciel de gestion et par l'adoption d'un nouveau règlement intérieur. Depuis le mois de janvier dernier, plusieurs actions ont également été menées : la vente de sets de table illustrés par les enfants, la vente de goûters, l'organisation des repas de la journée Village Action Cinéma et la fête de la garderie pour clôturer l'année.

Au cours de la précédente année scolaire, 13 971 repas ont été servis.

Depuis plusieurs années, les effectifs sont en constante augmentation et les besoins se font de plus en plus importants. L'année scolaire 2025/2026 s'ouvre ainsi sur une fréquentation en hausse et de nombreux projets sont d'ores et déjà programmés.

Nous vous informons dès à présent que l'Association mènera différentes actions tout au long de l'année afin de maintenir des tarifs accessibles à toutes les familles. La vente de foie gras et saumon fumé sera à nouveau proposée au prochain marché de Noël. Les produits pourront encore une fois être goûtés sur place le samedi 6 décembre.

L'Association tient à remercier chaleureusement ses deux membres sortants, Madeline et Gilles, avec respectivement 3 et 5 années d'engagement bénévole au service des enfants et des familles.

Toutes les informations pratiques (menus, inscriptions, actualités) sont disponibles sur le site : www.louptiougolus.fr.

Nous vous souhaitons une bonne année scolaire à tous !



Foyer rural _____

Foyer d'Arbusigny : Retour sur une fin d'année autour du cinéma

Le 18 mai, le Foyer a organisé une journée dans les coulisses du cinéma.

De nombreux stands proposés par l'association ACRIRA de Grenoble ont pu réjouir un large public venu découvrir les secrets de la fabrication d'un film : plateau de tournage, doublage de la voix, effets spéciaux, cascades et bien d'autres stands encore notamment une activité de réalité virtuelle.



Un film tourné la journée avec les habitants du village est venu conclure cette belle journée de découvertes. Pour ceux et celles qui n'ont pas eu la chance de le voir, vous pouvez le découvrir sur le site internet du Foyer !

Foyer d'Arbusigny : à noter !

Un site des activités sur le Plateau des Bornes

Le Foyer a pris l'initiative de contacter les associations proposant des activités de loisirs pour tous sur le Plateau des Bornes.

Un site Web est maintenant disponible pour recenser ces activités :
www.plateau-des-bornes.fr

Assemblée Générale

Le Foyer vous invite à son Assemblée Générale le mercredi 5 novembre à 20h30 au Chalet des Bornes. Ce sera l'occasion de faire le point sur les activités de l'association passées et futures.

Arbu Color _____

LA COURSE COLOREE FETE SES 10 ANS !

10 ans déjà que l'ARBU COLOR existe

Cette course colorée est porteuse d'un symbole fort, puisqu'elle se déroule dans le cadre d'Octobre Rose mois de dépistage du cancer du sein, elle a dès ses premières années attiré de nombreuses personnes. Sous l'impulsion d'un noyau d'organismes impliqués pour la cause du cancer du sein, de nombreux bénévoles et sponsors les ont rejoints et soutenus pour assurer le succès de la manifestation

ARBU COLOR c'est en 10 ans :

- Près de 4000 coureurs et marcheurs : sportifs, familles, amis, enfants, etc...
- Près de 60 Kms parcourus sur différents hameaux ou secteurs de la commune
- 2 Tonnes de poudre colorée lancée sur le parcours ou lors du grand final
- Environ 80 bénévoles chaque année sans qui rien ne serait possible
- De très nombreux sponsors, pour certains fidèles depuis le début
- Le soutien sans faille de la municipalité
- Des dizaines de rencontres de personnes liées de près ou de loin à la maladie
- Et... plus de 50.000€ reversés au comité féminin des Savoie pour le dépistage du cancer du sein.

L'esprit d'ARBU COLOR a toujours été le même depuis le début : que la manifestation soit festive et solidaire.

Que chacun des acteurs de l'ARBU COLOR qu'il soit participant, bénévole, sponsor et organisateur soit remercié d'avoir fait le succès de cette course colorée.



Arbu Color



TRIBUTE CELINE DION : UN SPECTACLE EXCEPTIONNEL

Au mois de Mars, l'association ARBU COLOR a organisé un magnifique concert avec les plus beaux succès de Céline DION. Un grand succès pour ce concert qui a réuni près de 400 spectateurs qui ont vibré aux sons de la voix de la chanteuse du groupe sans oublier les musiciens et choristes de très grande qualité. Des moments festifs avec les tubes très connus de la célèbre chanteuse et de l'émotion également lors de la reprise des chansons plus douces.

Merci au groupe TRIBUTE CELINE DION et à tous les participants.



TOURNOI DES 6 NATIONS

Et toujours le rugby... durant le printemps en collaboration avec le bistrot d'Arbu la diffusion des matches du Tournoi des 6 Nations au profit d'ARBU COLOR.

Merci à Ludo et à l'équipe organisatrice.



Arbu'Nature



L'association Arbu'Nature remercie chaleureusement chacun d'entre vous pour votre soutien et votre enthousiasme. Grâce à vous, notre association vit et grandit, et nous pouvons ainsi partager des moments précieux intergénérationnels.

Un merci tout particulier à Myma, qui a organisé et animé cette année le Club Nature. Il permet aux enfants, au travers d'ateliers ludiques et éducatifs de découvrir, observer et comprendre la nature qui nous entoure.

Si vous avez des idées ou souhaitez proposer des activités, des ateliers ou des sorties, n'hésitez pas : toutes les initiatives sont les bienvenues pour enrichir notre programme et faire vivre notre association.

Vous pouvez également nous rejoindre au bureau.



Arbu'Nature
06.58.12.26.08
arbu.nature@gmail.com



Arve et salève



Repair Café – recrutement bénévoles et tenue des premiers ateliers

Arve & Salève et la MJC de Reignier-Esery ont rassemblé les premières personnes souhaitant s'investir en tant que bénévoles dans un Repair Café ouvert à tous les habitants des 8 communes Arve & Salève. Déjà 10 personnes se sont manifestées et attendent d'autres passionnés de bricolage et réparation pour faire vivre cet espace de convivialité.

Un Repair Café est un lieu où l'on répare ensemble vêtements, appareils électriques et électroniques, vélos, jouets, informatique, etc. Animés par des bénévoles, ces derniers sont présents pour guider les participants dans la réparation de leur objet en panne ou cassé.

Pourquoi un atelier de réparation ? Un atelier de réparation a de multiples avantages !

Il permet de :

- * Se retrouver dans une ambiance conviviale et d'apprendre à réparer ses objets du quotidien avec des bénévoles aux multiples talents.
 - * Echanger avec les personnes présentes
 - * Transmettre et partager ses compétences ou d'apprendre dans la bonne humeur !
- Vous aussi vous souhaitez rejoindre cette dynamique ? contactez Arve & Salève au 06 29 16 63 30



Cohabitation intergénérationnelle

La cohabitation entre générations est une vraie solution pour une autre façon d'habiter !

C'est un accord entre une personne de moins de 30ans qui est hébergée chez une personne de plus de 60ans en échange d'une contrepartie financière modeste ou du temps de présence et de partage !

Quels sont les avantages de la cohabitation intergénérationnelle ?

Ce service, initié par Annemasse aggro (Maison de l'Habitat) et à présent partagé sur la communauté de communes Arve & Salève offre un accompagnement pour les deux parties prenantes. Un seul numéro de contact pour les deux territoires avec une personne dédiée qui est là pour :

- rencontrer les personnes intéressées
- sélectionner rigoureusement les profils compatibles puis les mettre en relation
- gérer les contrats
- réaliser l'état des lieux
- suivre les binômes pour assurer le maintien de relations harmonieuses



Vous souhaitez plus d'infos ?

Un seul numéro et un seul mail pour les habitants d'Annemasse Agglo et Arve & Salève :

06 22 58 89 77 - cohab.interge@annemasse-agglo.fr

Pour un exemple concret, lisez le retour d'expérience de Jeannette et Léa sur le site web d'Arve & Salève : https://www.arve-saleve.fr/cohabitation_interview_jeannette_et_lea/

Primes Nationales et Aides Locales France Rénov'

Du 1er septembre 2025 au 31 décembre 2029, les habitants des communes d'Arve & Salève qui souhaitent rénover leur hébergement pourront obtenir, sous conditions, des aides locales. Complémentaires aux primes nationales, ces aides sont un coup de pouce supplémentaire pour franchir le cap financier de la rénovation.

Articulation entre primes nationales et aides locales.

Arve et Salève

Ma Prime Rénov peut être sollicitée par les propriétaires qui souhaitent rénover énergétiquement leur logement. Ma Prim' Adapt peut être sollicitée soit par les propriétaires soit par les locataires après validation du propriétaire. Elle est destinée aux personnes âgées et/ou en situation de handicap, sous conditions.

Lorsque l'une de ces primes ou les deux sont obtenues et que les propriétaires concernés remplissent certaines conditions, le conseiller France Rénov⁷⁴ adresse le dossier à Arve & Salève. C'est alors Arve & Salève qui étudie le dossier et examine l'attribution éventuelle de cette aide complémentaire. Montant des aides locales Arve & Salève

Le montant des aides est déterminé par les critères définis dans les règlements d'aide et selon le nombre de « gestes » réalisés dans son logement. Leur obtention suit aussi le processus d'instruction par France Rénov⁷⁴.

Aides	Cibles (Référentiel ANAH)	Montants plafonds de l'aide
Aide locale « adaptation maintien à domicile »	Publics modestes et très modestes	1 500 € à 2 000 € * selon les revenus des habitants.
Aide locale « Rénovation énergétique d'ampleur »	Publics intermédiaires	3 000 €
Aide locale « Rénovation énergétique par geste »	Publics intermédiaires	1 500 €

Mon quotidien, Mon environnement, J'agis maintenant !

Cette dynamique mise en place sur Arve & Salève depuis l'automne 2024 vise à accompagner et sensibiliser les habitants à un changement de comportement bénéfique pour notre environnement et qui facilite le bien vivre ensemble avec plus de lien social.

Différents évènements, rencontres et temps d'échanges permettent d'embarquer les habitants en s'informant, en testant et en agissant en fonction de ses envies. Plus d'infos sur la démarche sur le site Web d'Arve & Salève,

ici : <https://www.arve-saleve.fr/arve-saleve-et-son-territoire/je-participe/>

Pour être tenu informé des différents évènements proposés, vous pouvez vous abonner à la newsletter dédiée sur le site web d'Arve & Salève.



Proxivélo et Vélos en Libre Service

Proxivélo ? Ce sont des vélos en location à plus ou moins longue durée !

La Station est à la gare de Reignier-Esery mais concerne tous les habitants des 8 communes Arve & Salève. Pour quelques heures ou pour un Week End, des vélos sont également en libre service en deux endroits de Reignier-Esery :

l'un à la gare, l'autre en face de la mairie de Reignier-Esery.

Après avoir téléchargé l'application dédiée, il est possible de partir 24h/24h avec le vélo choisi.

Plus d'infos ici : <https://www.proximiti.fr/nos-solutions/proxi-velo/>



Déchèterie intercommunale des Rocailles



Depuis le 7 juillet 2025 : nouveau système d'accès :

Fini le badge, place à la plaque d'immatriculation.

Vous devez vous inscrire sur

www.arve-saleve.fr

Sidefage



SIVALOR : DES ERREURS DE TRI ENCORE OMNIPRÉSENTES

Les erreurs de tri persistent et ont représenté 21 % du tonnage collecté, en 2024 (soit + 5 % d'erreurs de tri en 1 an). Elles nuisent à l'efficacité du recyclage et entraînent une hausse des coûts de traitement.

Le tri des déchets reste un geste quotidien essentiel pour favoriser le recyclage et préserver les ressources naturelles. Mais pour trier efficacement, il est important de respecter quelques règles simples. Tout n'a pas sa place dans le conteneur de tri.

Une seule question à se poser ! **C'est un emballage ou pas ? Si oui, il se trie !**

Tous les emballages en VERRE si trient dans le conteneur VERT !

Tous les autres emballages ménagers et tous le papiers si trient dans le conteneur bac JAUNE !



Syr'Usses

Un été (encore) sec pour la rivière les Usses



Cette année, la sécheresse a été moins prononcée qu'en 2022 mais des disparités se sont fait sentir sur le territoire. L'état de la ressource en eau a oscillé, alternant des périodes de débit très bas et de remontées fortes temporaires lors d'épisodes orageux. Certains secteurs, notamment à l'amont, ont été plus impactés par cette diminution de la ressource en eau, engendrant pour certaines communes un ravitaillement en eau potable.

Rappelons que le bassin versant des Usses n'a que très peu de stockage naturel d'eau, les nappes phréatiques sont peu profondes du fait du sous-sol karstique. De plus, le cours d'eau principal des Usses a son débit qui fluctue au gré des pluies. L'absence de neige ces dernières années ne permet plus une alimentation continue au printemps comme c'était le cas auparavant. Notons également, que les épisodes de fortes pluies ne permettent pas toujours de faire remonter les débits sur le long terme (plusieurs semaines, voire mois consécutifs).

Les effets du changement climatique sont déjà visibles pour la rivière et le syndicat de rivières les Usses estime que le débit pourrait baisser encore plus d'ici 2030-2050, entre juin et octobre.

Le syndicat de rivières les Usses est une collectivité territoriale dont le siège est situé à Bassy. Son territoire d'intervention couvre le bassin versant de la rivière les Usses et les affluents du Rhône côté Haute-Savoie entre Clarafond-Arcine et Seyssel. Cela représente 48 communes, pour 6 intercommunalités et environ 36 000 habitants. Il œuvre pour la préservation des milieux aquatiques et de la ressource en eau, réalise des travaux d'envergure en rivière et restaure



des zones humides dégradées. Le Syr'Usses mène aussi des actions de sensibilisation auprès des scolaires, des familles, des professionnels. Il suit l'évolution du territoire, accompagne les communes dans un développement durable et apporte son conseil et expertise à tous porteurs de projets.

Retrouvez toutes nos actualités sur notre site internet : <http://www.rivieres-usses.com> et notre page Facebook Syr'Usses, Syndicat de Rivière Les Usses.



La Maison du Salève

Située entre Genève et Annecy, au cœur d'un cadre champêtre sur la commune de Présilly, la Maison du Salève vous invite à explorer son patrimoine naturel et culturel unique. Expositions, animations nature, visites guidées, balades ou conférences... autant d'occasions de (re)découvrir la montagne emblématique de notre région.

EXPOSITION TEMPORAIRE « Le Salève, une montagne pleine de ressources »

Visible toute l'année dès 6 ans.

Une équipe composée de géologue, historien, glaciologue, archéologue a étudié entre 2018 et 2021 la formation des paysages du Salève, les usages et la gestion des espaces naturels par l'Homme. Cette exposition vous présente le fruit de ces recherches.

NOS ANIMATIONS FAMILLE

Nos propositions d'animation pour cet été :

- **Crèche nature** : Vendredi 24 octobre à 10h30 et 11h30 | de 18 à 36 mois | 6€
- **Contes d'Halloween** : Jeudi 30 octobre à 15h30 | de 3 à 6 ans | 10,50€
(goûter compris)
- **Déco nature de Noël** : Mercredi 10 décembre à 10h30 | de 6 à 11 ans | 8€
- **Musique verte** : Mardi 23 décembre à 14h30 | de 6 à 11 ans | 8€
- **Brico nature** : Mardi 30 décembre à 10h30 | de 3 à 6 ans | 8€



Retrouvez notre programme d'animations sur www.maisondusaleve.com dans la rubrique agenda. Animations sur réservation à info@maisondusaleve.com ou au 04 50 95 92 16.

NOS EVENEMENTS :

Fête des Vergers

Pour tous · Gratuit

Dimanche 26 octobre à Vulbens · 10h-17h

Concours de cuisine, pressage de fruits, découverte de variétés anciennes et animations conviviales. Gratuit, sans inscription.

Fête du Feu et du Fer

Dès 6 ans · Gratuit

Samedi 1er novembre à la Maison du Salève · 10h-20h

Allumage d'un bas-fourneau, démonstrations de savoir-faire anciens, ateliers pour enfants, spectacle de feu nocturne et rencontres avec des chercheurs. Gratuit, sans inscription.

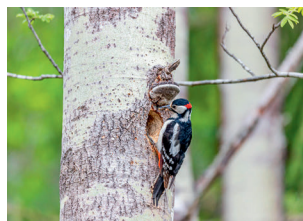


INFOS ET RÉSERVATIONS

775, Route de Mikerne 74160 Présilly

+33 (0)4 50 95 92 16 info@maisondusaleve.com / www.maisondusaleve.com

Suivez-nous sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram).



Élections municipales 2026 _____



Les prochaines élections municipales auront lieu le 15 et le 22 mars 2026.

Pour pouvoir voter, il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales de votre commune.

Vous pouvez vous inscrire :

- Soit en vous rendant à la mairie,
- Soit en ligne sur le site « service-public.fr »



Dans les 2 cas, vous devrez fournir un justificatif d'identité et un justificatif de domicile.

Don du sang _____



Les prochaines collectes de sang auront lieu le
MERCREDI 5 NOVEMBRE 2025
VENDREDI 2 JANVIER 2026
De 16 heures 30 à 19 heures
à la salle des fêtes d'ARBUSIGNY

Recensement des jeunes _____



Il est à réaliser entre le jour du 16ème anniversaire et la fin du 3ème mois suivant.

Il suffit de te présenter à la mairie de ton domicile avec ta carte d'identité, le livret de famille et un justificatif de domicile.

Une attestation te sera remise.

Cette dernière est obligatoire pour s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...) et tu seras automatiquement inscrit sur la liste électorale de la commune dès tes 18 ans.

France service



Besoin d'un ordinateur ou d'une aide pour faire vos démarches administratives

Nos agents sont là pour vous aider, **gratuitement**.

QUELS SONT LES SERVICES PROPOSÉS ?

- ✓ Aide à l'utilisation des services en ligne des partenaires
- ✓ Aide à la constitution des dossiers (Caf, Pôle Emploi, Carsat, Ants, CPAM; Finances publiques...)
- ✓ Mise en relation avec certains organismes

VOS DÉMARCHES EN AUTONOMIE

Des ordinateurs en accès libre vous permettent :

- ✓ La création d'une adresse e-mail
- ✓ L'inscription auprès des organismes publics
- ✓ La mise à jour de dossiers personnels
- ✓ Pensez à vous munir d'une clé USB

POUR EVITER L'ATTENTE, PRIVILEGIEZ LA PRISE DE RENDEZ VOUS !

Pour faciliter vos démarches, **contactez-nous avant de vous déplacer** : nous vous communiquerons la liste des documents à fournir

Les partenaires :



Pays Rochois, Arve et Salève

Tél. 07 49 73 87 45

fs.laroche-reignier@faucignymontblanc.com

La Roche/Foron, 571 avenue de la gare

74800 La Roche/Foron

Horaires d'ouverture :

Lundi 13h30-17h
Mardi 9h-12h30 et 13h30-17h
Jeudi 9h-12h30 et 13h30-17h

Reignier-Esery, 160 Grande Rue

74930 Reignier-Esery

Horaires d'ouverture :

Mercredi 8h30-12h30 et 13h30-17h30
Vendredi 8h30-12h30 et 13h30-17h30



haute savoie
le Département



Arve & Salève

Secours catholique



Délégation de REIGNIER : Mme Sylvie ROSSET
235 rue des Érables - 74930 REIGNIER-ESERY

Tél. : 06 37 45 17 36

Equipe.reignier.740@secours-catholique.org



Accueil, écoute, accompagnement - Aide aux démarches administratives
Apprentissage du français - Accompagnement à la scolarité - Épicerie sociale -
Commission des aides financières - Groupe « les marcheurs » - Groupe « paroles en chemin »
Réveillon solidaire - Vente de bougies

Déclarez vos ruches



entre le 1^{er} septembre
et le 31 décembre



- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



Connaître l'évolution du cheptel apicole



Améliorer la santé des abeilles



Mobiliser des aides européennes

Salon des vins

Au plaisir de vous retrouver
pour ce 12ème salon des vins



Encarts publicitaire

Anaïs
L'HEUDE

Votre conseillère IMMOBILIER



Vous souhaitez :

VENDRE
ACHETER
LOUER
ESTIMER

Ou juste un conseil ?

Besoin d'un avis ?



Contactez-moi

06.58.12.26.08



La Ferme de Biodup
Vente viande Porc/Boeuf et
charcuterie à la ferme
Le Vendredi de 17h à 19h
impasse des vagnys - Arbusigny
biodup74@gmail.com
06.08.74.68.19

Garde-chasse et chasse _____

Garde-Chasse Particulier à Arbusigny

LARPIN Stéphane

06.13.62.10.01



Qu'est-ce qu'un Garde-Chasse Particulier (GCP) et quel est son rôle ?

Un GCP est un citoyen bénévole agréé par le préfet, commissionné par le président de l'association de chasse communale et assermenté.

En dehors de sa vie privée et professionnelle, il met une partie de son temps libre au service de la chasse et de la communauté.

Son rôle principal est de veiller sur le territoire dont il a la charge, sur la faune sauvage et sur la bonne entente entre les divers utilisateurs de la nature.

Le GCP procède quelques fonctions de police et travail en étroite collaboration avec les services de l'état tel que la gendarmerie, l'OFB, les pompiers, ..., notamment concernant des faits de braconnage, des incivilités, ou encore pour des collisions routières avec la faune sauvage dans le but de récupérer le cadavre de l'animal ou d'achever les souffrances de ce dernier dans le cas de blessures trop graves.

Le GCP a également le pouvoir de réguler à tir, en tout lieu sur son secteur et tous les jours mais uniquement de jour, les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (dit « nuisibles ») tel que le renard, la corneille noire et la fouine.

Le GCP joue aussi le rôle de conseiller technique concernant le côté légal et pratique de la chasse et de ce qui s'en rapproche pour les chasseurs et pour les citoyens qui en feraient la demande.



L'ouverture de la chasse a eu lieu Le 14 septembre 2025 à 7 heures

La date de fermeture est fixée au 18 janvier 2026 au soir.



Rappel urbanisme _____

Le PLU est visible sur le site internet de la mairie : WWW.ARBUSIGNY.FR – onglet « urbanisme » puis « PLU » et « règlement écrit »

Vos demandes de renseignements généraux type « demande de zonage » ou « demande de cerfa » se font en mairie.

Vos demandes de renseignements techniques se font auprès d'un instructeur du Service Commun Urbanisme (SCU) Arve & Salève au 04 50 43 43 36.

L'accueil téléphonique a lieu du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures.

Toute demande d'autorisation d'urbanisme doit être déposée en mairie :

- * Soit sous forme papier avec le CERFA correspondant à la demande.
- * Soit sous forme numérique avec le lien vers le Portail Usager Urbanisme que vous trouverez sur le site internet de la mairie : WWW.ARBUSIGNY.FR – onglet « urbanisme » puis « demande d'urbanisme ».

Permanences du CAUE : Les communes d'Arve & Salève souhaitent développer leurs territoires selon un urbanisme de qualité, en prenant en compte les qualités architecturales des constructions et leurs bonnes insertions dans les sites. A cet effet, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Savoie (CAUE) assure une permanence pour apporter gratuitement un service de conseil.

Vous pouvez prendre RDV au 04 50 43 43 36 ou via urbanisme@arve-saleve.fr

Les prochaines dates de permanence en 2025 sont : mardi 18 novembre et mardi 16 décembre



Informations frelons



Premier nid en 2004 dans le Lot-et-Garonne - Cette première reine est arrivée dans un paradis ; pas de prédateurs ou très peu, l'évolution du climat qui favorise son développement et un garde-manger immense. Pour ces raisons, en 20 ans, le frelon à pattes jaunes a envahi la France, le Portugal, la Belgique, les Pays Bas, la Suisse et en partie l'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre et se répand en Europe de l'Est. Sa répartition s'est aussi développée en altitude, on en trouve maintenant jusqu'à 1700 mètres.

Comment se déplace-t-il ? Le frelon, comme d'autres insectes, utilise les moyens les plus économiques en énergie : le long des cours d'eau, des autoroutes, des lignes de haute tension et nos modes de transport. Il affectionne en particulier les villes, 40% des nids identifiés en Haute Savoie se situent à Annecy.

Sa voracité ou plutôt celle de ses larves cause des dégâts énormes parmi les insectes pollinisateurs ou non. C'est un danger pour les écosystèmes, les pollinisateurs et les humains.

Un nid de frelons consomme, en une saison, 11 kilos d'insectes dont kg 4,4 d'abeilles à 0,1 gramme par abeille, soit 44000 abeilles. Ce chiffre correspond à une ruche. Donc chaque nid de frelons détruit l'équivalent d'une ruche.

En 2024 pour les Savoie ont été signalés presque 3000 nids dont 1000 pour la Haute Savoie. 4400 kilos d'abeilles ont été anéanties soit la destruction de l'équivalent de 1000 ruches. Les autres insectes pollinisateurs ont été prédatés à hauteur de 6600 kilos.

Cette destruction a des conséquences sur toute la chaîne alimentaire, principalement les oiseaux. La baisse de la pollinisation impacte directement les productions maraîchères et fruitières et modifie les écosystèmes.

La présence du frelon hors de son milieu endémique donne lieu à des modifications de son mode de vie. Désormais installé dans nos régions où il n'est perturbé par aucun prédateur naturel, et en étant moins contraint il adapte son comportement. Il n'a par exemple plus besoin d'installer ses nids à plus de 15 mètres de hauteur (pas de prédateur pour l'y inciter) et peut se contenter de fixer ses nids secondaires dans des haies voire à même le sol.

A Annecy un nid a été découvert dans une haie à proximité d'une école primaire. L'évolution de ses pratiques augmente les risques pour les humains.

Une vigilance pointue est indispensable, elle nous concerne tous.

Les apiculteurs de notre département ne possèdent ni le nombre ni les finances pour assumer à eux seuls les charges liées à la lutte contre le frelon aux pattes jaunes.

C'est l'œuvre de tous pour assurer le repérage et la destruction des nids et la protection des ruchers. Le département de la Haute Savoie a déjà participé largement à cette lutte.

Nous nous devons, maintenant, de combattre ce risque sanitaire global en participant au repérage des nids et à leur destruction.

L'adoption de bonnes pratiques consiste à :

- Repérer dès le printemps les fondatrices qui sortent de l'hivernage et les détruire ; une de tuée... un nid en moins. Ces opérations sont plutôt réservées à des spécialistes.
- Localiser dès l'automne chaque nid découvert et le signaler à votre mairie celle-ci a un contact avec des référents frelon ou un apiculteur local. Votre signalement sera toujours analysé pour faire intervenir ou non un désinsectiseur. Dans tous les cas ne pas intervenir sur un nid, il y a danger, les combinaisons d'apiculteur ne sont pas une protection suffisante.
- L'autre axe de lutte est la protection des ruches et ruchers à partir du mois d'août jusqu'en décembre. D'une part grâce à l'installation de grilles ou filets permettant le passage des abeilles tout en interdisant l'accès des ruches aux frelons qui sont ainsi bloqués par les mailles. Et d'autre part en réduisant les entrées de ruches pour interdire au frelon de pénétrer à l'intérieur.

Même en cas d'incertitude sur la nature du frelon (pattes jaunes ou européen) il est préférable de faire une erreur de déclaration que de rater un nid de frelons. Un nid non déclaré représente plus de 200 nouvelles fondatrices dans la nature.

Divers décès d'agriculteurs, de promeneurs, de vététistes sont déjà survenus dans nos régions et la ville peut aussi être concernée. Le besoin principal est de disposer de nombreux correspondants frelon pour valider le maximum de déclarations de présence de frelons et de nids. Leur nombre est notre arme de guerre.

Si un apiculteur souhaite participer à cette lutte, orientez le vers la responsable frelon du GDS des Savoie : «laetitia.bugey@gdsdessaivoie.fr» laetitia.bugey@gdsdessaivoie.fr
Portable : 0658702605



Jacques Pavia



LA PAGE HIVERNALE

Octobre 2025

LA TAILLE DES HAIES :

Les propriétaires sont dans l'obligation d'entretenir les haies et arbres donnant sur la chaussée. La municipalité n'est pas responsable si l'accès à leur domicile n'est pas possible pour le déneigement en hiver. De plus, si des branches cassent ou endommagent les rétroviseurs des tracteurs de déneigement, cela sera facturé au propriétaire. Le maire peut faire procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage pour mettre fin à l'avancée de plantations sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage. Les frais seront alors exclusivement à la charge des détenteurs négligents. (Article L.2212-2-2 du code général des collectivités territoriales, CGCT).

LES FEUILLES MORTES :

Les feuilles des arbres vont commencer à tomber et vous êtes nombreux à nettoyer vos propriétés. Nous vous rappelons que les fossés en bordure de route servent à récupérer l'eau et non ces feuilles. Nous vous serions donc reconnaissants de ne pas les déverser dans les fossés afin d'éviter leurs obstructions. Déposez-les en déchetterie ou au fond de votre jardin en composte.

LA NEIGE :

Le déneigement sera assuré comme les années précédentes par 3 spécialistes. Chacun sera chargé d'un itinéraire défini. Nous vous rappelons qu'il est inutile de les déranger à chaque chute de neige... Ils connaissent leur secteur et leur travail. Ayez un peu de patience, ils ne peuvent pas se trouver partout en même temps !

- Lorsque le chasse-neige dégage une voie communale, inmanquablement il obstrue plus ou moins le passage des entrées, maisons, cours, etc... Ces bourrelets de neige sont inévitables et les déneigeurs n'y sont pour rien ! Alors s'il vous plaît, restons courtois ! D'autant que la loi précise qu'il appartient à chaque occupant de faire... le ménage devant sa porte !
- Pour faciliter les travaux de déneigement, la population est invitée à garer les véhicules en prenant bien soin de laisser les voies libres aux engins. Les entreprises ne seront pas responsables des dégâts causés aux véhicules mal stationnés.
- Pensez à notre facteur ... Aidez-le en déneigeant l'accès à votre boîte aux lettres.
- Pour améliorer la circulation sur les routes et la sécurité des usagers, il est obligatoire d'équiper votre véhicule de pneus hiver à compter du 1^{er} novembre 2025 jusqu'au 31 mars 2026.
- La chute sur la voie publique de neige tombée des toits des immeubles des particuliers engage la responsabilité des propriétaires. Il est donc recommandé de faire poser des arrêts de neige pour éviter ces chutes qui entravent les voies publiques. Plusieurs fois, ces faits sont signalés en mairie avec demande de faire le nécessaire pour dégager la ou les voies encombrées. Désormais, ces interventions seront facturées aux propriétaires.

Je vous souhaite un bel automne et une bonne saison hivernale. Profitez bien de notre belle région. Bien cordialement »

Régine REMILLON, Maire



Associations

A.C.C.A. (CHASSE) :

Site : www.chasseurdefrance.com

APE (Association des Parents d'Élèves) :

Vanessa PARINAUD

mail : apearbusigny@yahoo.com

site : <http://ape.arbusigny.fress.fr>

ARBU'COLOR :

mail : arbuicolor2015@gmail.com

Carmen ORTU - Tél : 09 54 83 54 18

ARBU'NATURE :

Anaïs L'HEUDÉ - Tél. : 06 58 12 26 08

Mail : arbu.nature@gmail.com

A SECONDE VUE :

Luc RODET - Tél. : 06 78 81 68 24

Mail : contact@asecondevue.fr

CCAS MAIRIE :

83 impasse de l'église

Maryse MICHALAK, Adjointe

EVOLUTION :

Siméone RUSSO

mail : evolution74930@gmail.com

<https://www.youtube.com/EvolutionArbusigny/>

FOYER RURAL POUR TOUS :

Luc RODET - Tél. : 06 78 81 68 24

Mail : infos@foyer-arbusigny.fr

Site : <http://foyer-arbusigny.fr>

LOU PTIOU GOLUS :

(cantine scolaire)

Nolwenn CHAVAN - Mail : contact@louptiougolus.fr

MAQUISARDS MOTORCYCLE CLUB :

Tél. : 06 22 16 24 89

Mail : cordoba.francois@gmail.com

MOTO CLUB D'ARBUSIGNY LA MURAZ :

Sam AUBRY - Tél. : 06 08 25 13 56

Mail : mc.arbusigny@gmail.com

ORCELACA :

Centre équestre La Caracole

71 Ch de la Bunaz

Mail : orcelaca@gmail.com

ZIKILIA (ASS. CULTURELLE) :

Christine TORRES

Site : <http://zikilia.com>

www.facebook.com/zikilia.evenements



RGPD : Les coordonnées des personnes n'ayant pas donné leurs accords n'apparaissent pas.

Artisans

ACR TRAVAUX :

(Assistance Conception Réalisation)

Conseils travaux achat immo rénovation

560 route de la Muraz

06 36 45 94 55 - contact@acrtravaux.fr

<https://acrtravaux.fr>

AG DERMO :

Dermopigmentiste, votre beauté réparée

1205 rte. du Col du Parc

Tél. 06 87 07 77 59

ANIM'NATURE :

Animations nature & expertise sur le

faune et la flore - 456 Chemin du Péryl

09 79 95 78 67 - www.animnature.com

ARBU SERVICES Épicerie :

25 Rte. de Pers-Jussy

<https://fr-fr.facebook.com/arbuservice1>

ASSIST'74 :

Assistance administrative indépendante

(Secrétariat-gestion et organisation- Ressources humaines- Développement commercial)

06 65 50 99 83 - assist74.ab@gmail.com

BISTRO D'ARBU :

206 Rte. de la Muraz

BRUTELEC ELECTRICITE :

17 Ch. de la Tour - 06 84 13 37 60

CONSEILLERE EN IMMOBILIER :

Achats-ventes-Conseils-

Estimation offertes - Anaïs L'heude

06 58 12 26 08

anaïs.lheude@capifrance.fr

DEPANN' AUTO 74 :

Dépannage et remorquage VL

07 49 79 79 94

DURET-CONTAT :

Négoce de carburants - 802 Rte. de Pers-

Jussy - 04 50 94 53 85

www.duret-contat-combustibles.fr

ELSA PASSION CREATIONS :

atelier de créations couture et retouches

52 Rte. du Biossy - 06 71 30 39 77

GAL BERNARD :

Vente de moutons et de cabris - 657 Rte.

de chez le Cordier - 06 03 10 24 49

HARMON'AUM :

Praticienne en réflexologie faciale/

crânienne-dorsale-plantaire-Shiatsu

assis-Soins à domicile et/ou au

cabinet 156 rue du président Faure La

Roche/Foron (DIETPLUS) 06 4 02 41 25

audreygrassone@gmail.com

INSTITUT KAFRINE :

Soins de beauté

448 Rte. du Crêt Volland - 06 18 29 92 44

LA CARACOLE :

CENTRE EQUESTRE - 71 Imp. de la Bunaz

lacaracoleofficiel@gmail.com

LA FERME DE BIODUP :

viande en agriculture bio

Biodup74@gmail.com

LA FRUITIERE :

274 Rte. de la Muraz - 04 50 94 50 79

<https://www.producteurs-savoie-mont-blanc.com/la-fruitiere-darbusigny-fromages-produits-laitiers-cooperative.html>

LA VIE AU CŒUR DE SOI :

Accompagnement bien être,

développement personnel et spirituel

Arrêt tabac - Chez Boget - 06 98 66 62 31 -

lavieaucoeurdesoi.com

LES JARDINS DU SALEVE :

Production bio - Vente en direct

sur les marchés - 444 Ch. de la Tour

06 09 77 01 22 -

jardinsdusaleve@orange.fr

LITANATURE :

Nutrition-Santé-Micronutrition-

Massage thérapeutique-Massage sportif

Réflexologie-Conseil en Naturopathie et

Hygiène vitale - coquelicot@litanature.com - 06 62 49 44 23 - <https://litanature.com>

MORETTI JEREMY :

Carreleur - 87 Ch. du Sel - 04 50 94 52 10

NEOBLUE :

Entretien et maintenance Piscine & Spa

997 route du Fresnay - 07 81 04 52 46

info.neoblue@gmail.com

PRO TECH EXPERTISES :

Expert et diagnostic immobilier - 85 Ch.

de la Tour - 04 50 94 53 90 / 06 22 08 87 57

RP CHECKING :

Expert des états des lieux - 168 Ch. de

la Magne - 07 50 67 57 41 - rb.checking@hotmail.com

SOLUTION RÉNOVATION 74 :

Plomberie-Chauffage-Dépannage

Installation-Rénovation-Peinture

Salle de bain & cuisine clé en main

Décoration intérieur - 04 50 15 06 65

solutionrenovation74@orange.fr

www.solutionrenovation74.com

SOMANN 2 :

Dépannage en serrurerie, volets roulants,

portes de garage

Maintenance ouvertures

715 Rte. de Menthonnex - 04 50 85 05 01

VACHOUX ESTHER :

élagage & distillerie - 19 Rte. du Biossy

- 06 17 71 60 17

VACHOUX LOÏC :

Bûcheronnage - 19 Rte. du Biossy

06 16 35 61 89

RGPD : N'apparaissent uniquement les artisans et commerçants qui ont donné leurs accords.



Page détente _____



Mots croisés :

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

Horizontalement : I. Mesure – II. Evacuation – III. Boue noirâtre, Bécane – IV. Génie – V. Instrument à cordes, Fatiguée – VI. Mortelles, Rendez-vous des stratégies – VII. Agence spatiale européenne, Pièce tournante – VIII. Partez !, Appropriés – IX. Pays asiatique, Lac de Laponie – X. Surprise, Champion

Verticalement : A. Ensemble d'opéras - B. Ecrivain italien, Article, Possèdent - C. Oiseau marin, Bas de gamme - D. Limpide, Saharien - E. Ile italienne, Garçon d'écuries - F. Vraie, Palmipède - G. Jusqu'à midi, Charme - H. Insectes des eaux stagnantes, Amusant recueil - I. Il soutient le 7^{ème} art, Prendra ses distances - J. Agent de liaison, Déesse grecque.

Sudoku :

4			3				8	2
		5	1		8			
	3			7				1
		1					9	4
9	8					5		
6			5				1	
			8		2	9		
7	4			9				5

		6	2		1			
7	3						2	
		5			7		8	
8			1		4			
1			9		6			3
			7		8			9
	5		8			7		
	7						6	5
			5		9	4		

	8		3					1
		9	1		8	5		
	4				9			
	9	5					3	
		1				4		
	3					6	5	
			8					2
		2	9		6	3		
9					5		8	



Feuilleté praliné recouvert de chocolat

(20 min – facile – bon marché – pour 8 personnes)

Pour le feuilleté praliné : **40 g** de pralin – **200 g** de pralinoise – **90 g** de crêpe dentelle gavottes

Pour la crème pâtissière au chocolat : **30 g** de farine – **200 g** de chocolat noir – **75 g** de sucre en poudre
2 oeufs – **30 cl** de crème liquide

Pour le feuilleté praliné : Faites fondre la pralinoise au micro-ondes. Incorporez les crêpes gavottes écrasées et le pralin. Mélangez bien et étalez la préparation à l'aide du dos d'une cuillère à soupe au fond d'un moule à gâteau. Laissez durcir au frigo ou à température ambiante pendant plusieurs minutes.

Pour la crème pâtissière : Battez les oeufs et le sucre puis ajoutez 2 cuillères à soupe d'eau chaude. Faites fondre le chocolat au micro-ondes. Ajoutez-le au mélange précédent. Ajoutez la crème liquide puis la farine, mélangez.

Versez cette crème au-dessus du biscuit et lissez la surface à l'aide d'une spatule. Placez au congélateur 2 heures minimum (laissez-le se réchauffer légèrement avant de le servir afin pouvoir couper plus facilement).

Mettez au frigo toute la nuit est également une solution.

Informations générales _____

MAIRIE – 83 impasse de l'Église – 74930 ARBUSIGNY

Tél : **04 50 94 50 01** – Mail : mairie@arbusigny.fr

Site internet : www.arbusigny.fr

Application smartphone :



HORAIRES D'OUVERTURE : **Mardi et jeudi 9h00 à 12h00 & 14h00 à 18h00 – Mercredi 8h30 à 11h30**

1^{er} samedi du mois 9h00 à 12 h00 – Lundi et vendredi : Fermé

Un collecteur de piles usagées et un collecteur de bouchons sont à votre disposition au secrétariat de mairie.

ECOLES

ce.0740819N@ac-grenoble.fr

Groupe scolaire : 100 Impasse de la salle – Tél. : 04 50 94 56 82

VIE QUOTIDIENNE



AGENCE POSTALE COMMUNALE de PERS-JUSSY : Tél. : 04 50 94 41 60.

LA POSTE REIGNIER : Du lundi au vendredi : 8h30-12h & 14h-17h / Samedi : 8h30-12h



1496 route des Rocailles à REIGNIER-ESERY Tél. : 04 50 43 46 14

Ouvert du lundi au samedi (sauf jours fériés) de 8h30 à 12h & de 14h à 18h



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (CCAS) : Maison Cécile Boquet – REIGNIER – Tél. : 04 50 43 46 14



PROXIMITI (transport à la demande) : Tél. : 0 811 280 257

SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE (SRB) – 58 allée de l'industrie – ZAE la forêt à Contamine sur Arve – www.s-rb.fr

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h & Lundi-mercredi-jeudi de 13h30 à 17h30 –

Tél. : hors urgence : 04 50 95 71 63

Tél. Urgence eau potable : 06 83 74 42 06 – eau-rocailles@srb.fr

Tél. Urgence assainissement : 06 77 04 19 50 – assainissement-brellecombe@s-rb.fr



ENEDIS Tél. : 09 726 750 74 (dépannage) et 09 693 218 11 (raccordement)

ADMR : 04 50 95 15 32

PÔLE MÉDICO SOCIAL (assistante sociale) : 391 Grande Rue à Reignier – Tél. : 04 50 33 23 47

PAROISSE SAINT JEAN XXIII : Tél. : 04 50 43 40 50

PRÉFECTURE D' ANNECY : Tél. : 04 50 33 60 00 – www.haute-savoie.pref.gouv.fr

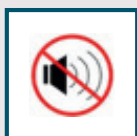
SOUS-PREFECTURE DE SAINT JULIEN EN GENEVOIS : Tél : 04 50 35 13 13

SERVICE DES IMPOTS D'ANNEMASSE : 3 rue Marie Curie – 74100 ANNEMASSE – Tél. : 04 50 43 91 50

A SAVOIR



POINTS DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET TRI SELECTIF : Route du plateau des Bornes (parking du chalet) – Route de Pers-Jussy (Marny dessous & parking du cimetière) – Route de Menthonnex (les Chavannes) – Route de la Muraz (chez Vachoux & devant le bistro) – chemin de chez Grillet – Route de chez le Magnin (croix au Naury)



NUISANCES SONORES : Les travaux réalisés par des particuliers à l'aide d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques... ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8h à 20h, le samedi de 9h à 12h & de 14h30 à 19h ainsi que le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

NUMEROS D'URGENCE

Pompier : 18 – **Gendarmerie** : 17 – **Gendarmerie de Reignier** : 04 50 95 75 11 – **Samu** : 15

Pharmacie de garde : 3237 – **CHAL Contamines** : 04 50 82 20 00 – **Clinique Privée pays de Savoie** : 04 50 83 43 43

Centre antipoison Lyon : 04 72 11 69 11 – **Allô enfance maltraitée** : 119

Maltraitance des personnes âgées et adultes handicapés : 04 50 46 80 91

Broyage des déchets verts _____

Nous vous invitons à recycler vos déchets d'égouttage et repartir avec du paillage pour votre jardin !

Mardi 4 novembre de 9 heures 30 à 11 heures

Parking du cimetière d'Arbusigny

- Dépôt des branches : du 27 octobre au 3 novembre, même lieu = le broyat sera récupéré par la mairie.
- La récupération du broyat par les habitants est possible UNIQUEMENT le 4 novembre de 9 heures 30 à 11 heures.
- Branches uniquement inférieures ou égales à 15 cm - pas de tonte, ni feuilles
- Venez avec vos seaux/sacs pour récupérer votre broyat
- Plus d'infos : Arve & Salève au 04 50 43 46 14

Solutions des jeux _____

SOLUTIONS DES JEUX :

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
I	T	E	M	P	E	R	A	N	C	E
II	E	C	O	U	L	E	M	E	N	T
III	T	O	U	R	B	E		P	C	
IV	R		E		E	L	F	E		N
V	A	L	T	O		L	A	S	S	E
VI	L	E	T	A	L	E	S		E	M
VII	O		E	S	A		C	A	M	E
VIII	G	O		I	D	O	I	N	E	S
IX	I	N	D	E		I	N	A	R	I
X	E	T	O	N	N	E	E		A	S

4	1	6	3	9	5	7	8	2
2	7	5	1	6	8	3	4	9
8	3	9	2	7	4	6	5	1
3	6	1	5	2	7	8	9	4
5	2	4	9	8	6	1	7	3
9	8	7	4	3	1	5	2	6
6	9	2	7	5	3	4	1	8
1	5	3	8	4	2	9	6	7
7	4	8	6	1	9	2	3	5

4	8	6	2	9	1	3	5	7
7	3	1	6	8	5	9	2	4
2	9	5	3	4	7	1	8	6
8	6	9	1	3	4	5	7	2
1	2	7	9	5	6	8	4	3
5	4	3	7	2	8	6	1	9
3	5	4	8	6	2	7	9	1
9	7	8	4	1	3	2	6	5
6	1	2	5	7	9	4	3	8

5	8	6	3	4	7	2	9	1
3	2	9	1	6	8	5	4	7
1	4	7	2	5	9	8	6	3
7	9	5	6	8	4	1	3	2
2	6	1	5	9	3	4	7	8
4	3	8	7	1	2	6	5	9
6	7	4	8	3	1	9	2	5
8	5	2	9	7	6	3	1	4
9	1	3	4	2	5	7	8	6

CITYALL

La mairie vous informe en temps réel sur votre Smartphone

DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE DE VOTRE VILLE

- Alertes notification
- Actualités
- Événements
- Travaux

Retrouvez toute l'information locale sur votre Smartphone !

QR code à scanner avec votre smartphone pour avoir GRATUITEMENT l'application d'ARBUSIGNY




Mairie d'Arbusigny
83 impasse de l'église
74930 ARBUSIGNY



Tél. : 04 50 94 50 01



Courriel Mairie :
mairie@arbusigny.fr



www.arbusigny.fr



PROCHAINE PARUTION
Février 2026